

*Erven (Pierre-François), chanoine honoraire et supérieur de la première section du séminaire archiépiscopal d'Hoogstraeten, né à Utrecht (Pays-Bas), le 23 octobre 1801; l'acte a été accepté le 22 mars 1844. (Bull. offic., n. xv.)*

avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique. Sont ouverts au département des travaux publics, les crédits supplémentaires ci-après mentionnés, savoir :

*Exercice 1840 et années antérieures.*

Pour le paiement de diverses créances arriérées. fr. 11,873 14

*Exercice 1841.*

Chap. III, art. 1<sup>er</sup>. Chemin de fer. — Entretien. 11,581 15  
 Chap. III, art. 3. Chemin de fer. — Dépenses de perception. 116,413 31  
 Chap. VIII, article unique. Dépenses imprévues. 69 25

*Exercice 1842.*

Chap. II, art. 3. Canaux et rivières. 9,612 39  
 Id. 5. Service de l'escaut. 8,174 72  
 Id. 15. Ports et côtes. 2,179 75  
 Id. 19. Personnel des ponts et chaussées. 1,925 42  
 Chap. III, sect. 1<sup>re</sup>. Chemin de fer. 260,327 08

*Exercice 1843.*

Chap. II, art. 3. Canaux et rivières. Pour indemnité à accorder au sieur Delbroeck, du chef de travaux exécutés en 1836, à l'écluse de Hocht du canal de Maestricht à Bois-le-Duc. 10,000 00  
 Chap. II, art. 6. Service de la Lys. 38,828 89  
 Id. 19. Bâtiments civils. 40,000 00

Total. fr. 510,985 10

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des travaux publics (M. Dechamps).

56. — 26 MARS 1844. — *État dressé par le ministre de l'intérieur (M. Nothomb), en exécution de l'art. 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la semaine du lundi 18 au samedi 23 mars 1844. (Bull. offic., n. xv.)*

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	450	17 50	100	11 »
Anvers,	99	18 82	119	10 95
Bruges,	710	16 88	179	10 05
Bruxelles,	2,043	18 08	188	10 48
Gand,	1,145	16 63	320	10 61
Hasselt,	290	18 65	1,570	10 92
Liège,	2,000	16 90	500	11 11
Louvain,	3,600	18 76	916	11 25
Namur,	258	16 79	269	10 52
Mons,	1,000	15 99	600	9 35
Totaux. . . .	11,595		4,761	
Prix moyen. .	.....	17 66	.....	10 71

*Nota.* Il résulte des prix moyens ci-dessus, et de la loi du 31 juillet 1834 : 1<sup>o</sup> que le froment reste soumis au droit d'entrée de fr. 37 50 les 1,000 kil., et le seigle à celui de fr. 21 50 les 1,000 kil. ; 2<sup>o</sup> que le droit de sortie sur l'une et l'autre céréale reste fixé à 25 centimes les 1,000 kil.

57. — 30 MARS 1844. — *Loi qui ouvre au département des travaux publics des crédits supplémentaires jusqu'à concurrence de 510,985 fr. 10 c. (1). (Bull. offic., n. xvi.)*

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

58. — 31 MARS 1844. — *Loi portant interprétation de l'art. 334 du Code pénal (1). (Bull. offic., n. xvi.)*

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord

(1) Présentation à la chambre des représentants le 16 janvier 1844. — *Monit.* du 17. — Rapport par M. D'Elhougne le 23 février. — *Monit.* du 24. — Adoption sans discussion, le 1<sup>er</sup> mars, à l'unanimité des 70 membres présents. — *Monit.* du 2.

Rapport au sénat par M. d'Hoop, le 16 mars. — *Monit.* du 17. — Discussion et adoption le 19 mars, par 28 voix contre 1. — *Monit.* du 20.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 25 novembre 1843. — *Monit.* du 26. — Rapport

par M. de Garcia, le 23 février. — *Monit.* du 24. — Discussion en comité secret les 4 et 5 mars. — Adoption le 5 mars par 35 voix contre 14 (3 abstentions). — *Monit.* du 6.

Rapport au sénat par M. Siraut le 20 mars. — *Monit.* du 21. — Discussion en comité secret le 21. — Adoption le 26 mars par 21 voix contre 2 (4 abstentions). — *Monit.* du 27.

L'on connaît l'opposition qui existait entre la jurisprudence des trois cours d'appel du royaume